

SEANCE C.C.A.S du 02 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 02 juillet à 20 heures 30, le CCAS de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présentes : BOUQUIER Marie-Paule, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, MURATET Nicole, LACOSTE Jeannine, RAYNAUD Monique et VANTALON Martine.

Absente excusée : néant

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

Délibération 2020-001 : Vote du Compte Administratif 2019

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 20 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vitrac s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Claire BROUXEL, 3^{ème} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 702.90				5702.90	
Opérations de l'exercice 2019	3 686.82	5 688.77	2 030.69	4 146.07	5717.51	9834.84
TOTAUX	9 389.72	5 688.77	2 030.69	4 146.07	11420.41	9834.84
Résultat de clôture 2019	3 700.95			2115.38	1585.57	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTAT DEFINITIF	3 700.95			2115.38	1585.57	

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Mesdames : BOUQUIER, BILBAUT, BROUXEL, LACOSTE, MURATET, RAYNAUD et VANTALON.

Délibération 2020-002 : Approbation du Compte de Gestion du C.C.A.S. de VITRAC- Année 2019

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme BOUQUIER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du C.C.A.S. de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2020-003 : Affectation du résultat d'exploitation

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de **2 115.38 €**
- un déficit d'Investissement de **3 700.95 €**

RESULTATS DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	1 585.57 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2018 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	2 115.38 €
A) DEFICIT AU 31/12/2018 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Excédent disponible (voir A – solde disponible)

Ont signé au registre des délibérations : Mesdames : BOUQUIER, BILBAUT, BROUXEL LACOSTE, MURATET, RAYNAUD et VANTALON.

Délibération 2020-004 : Vote du Budget Primitif 2020 – C.C.A.S. de Vitrac

Madame la Présidente présente un projet de Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2020, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, chapitre par chapitre et article par article arrête à l'unanimité des membres présents, le **Budget Primitif 2020** aux sommes ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	4 300.00 €	4 300.00 €
Investissement :	7 350.95 €	7 350.95 €
TOTAL	11 650.95 €	11 650.95 €

Délibération 2020-005 : Révision Tarif loyer logement CCAS

Madame la Présidente propose d'appliquer une augmentation de 2 % du loyer du logement CCAS à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Loyer de Monsieur MERCKEL François : en 2019, le montant du loyer mensuel était de **342.75 €**, au **1^{er} septembre 2020**, le montant sera de **349.61 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration décide d'appliquer ce tarif au 1^{er} septembre 2020.

Questions diverses :

>Il a été rappelé le fonctionnement du CCAS et présenté les actions menées les précédentes années.

Actions telles que la remise des colis en décembre aux personnes de la commune âgées de plus de 75ans et l'organisation d'un goûter pour le partage d'un moment convivial. En 2019, les élèves de l'école de Vitrac sont venus pour le goûter .Ce fut un moment très apprécié par tous. Tous les membres du conseil d'administration souhaitent renouveler cet échange intergénérationnel

Des retours positifs sur les actions qui permettent aux gens de se retrouver. Il est convenu de réitérer ces actions et d'étudier la possibilité d'en réaliser d'avantage.

Les membres du CCAS envisagent de faire plusieurs petits évènements, moments de partage entre les aînés du village et les enfants de l'école de Vitrac.

Idées évoquées : en février faire un après-midi crêpes, parler en occitan aux enfants, faire une chorale, lecture de contes...

Il peut également être proposé à des personnes isolées de venir aux goûters organisés par le CCAS même si ces dernières n'ont pas 75ans.

>Madame la Président informe les membres du CCAS que l'UDAF peut être notre partenaire

>Informations sur les « colonies apprenantes »pour les 8-12ans de cet été 2020 au Lioran.

>Interrogations et échanges autour du « foyer des jeunes ». Il en ressort que le CCAS va (des échanges ont déjà eu lieu par le passé) contacte les jeunes adolescents de Vitrac afin de leur proposer la mise à disposition du foyer tout en les responsabilisant afin qu'ils ne dégradent pas le mobilier et le foyer. Le CCAS souhaite organiser une rencontre avec les jeunes afin de connaître leurs attentes vis-à-vis de cette mise à disposition du foyer sous la salle polyvalente de Vitrac.

Fin de séance :

- SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
MURATET Nicole	

LACOSTE Jeannine	
RAYNAUD Monique	
VANTALON Martine	